

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-564582

4 2580

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8314 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : BETTAN ABDELJABAR

Date de naissance : 01-01-1968

Adresse : N° 323 - Lot NAOURABE DAR BOUABBA
CASABLANCA

Tél. : 06 61 31 16 30 Total des frais engagés : 2451,10 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : 

Date de consultation : 12/09/2020

Nom et prénom du malade : BETTAN STAMAN Age: _____

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Vice de réfraction

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : _____

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 05/10/2020

Signature de l'adhérent(e) : 

ACCUEIL

Dr. NACHAT Bouchaib

OPHTALMOLOGISTE

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des yeux

Ex - Ophtalmologiste au CHU Ibn Rochd
20 Aôut Casablanca

- Membre de la société européenne de la chirurgie réfractive (Lasik)
- Membre de la société française d'ophtalmologie

- Chirurgie de l'oeil : Adultes et enfants
- Explorations Oculaires
- Lasers - Lasik
- Urgences Ophtalmologiques



الدكتور بوشعيب نشاط

اخصائي في أمراض و جراحة العيون

طبيب سابق بالمستشفى الجامعي ابن رشد
20 غشت بالبيضاء

- عضو الجمعية الأوروبية لجراحة تصحيح النظر
- عضو الجمعية الفرنسية لأمراض و جراحة العيون

- جراحة العين : الكبار و الصغار
- التصوير الرقمي لشبكة العين
- المعالجة بالليزر- تصحيح النظر
- المستعجلات

ORDONNANCE

Casablanca 12/09/2020

BETTAH Othman



- ICOMB COLLYRE

1 goutte, 3 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 15 jours

- FRAKIDEX POMMADE (Framycétine. Dexaméthas)

1 application, le soir, pendant 12 jours

FRAKIDEX
Pom. Ophta. 5 g
ZENITH PHARMA
PPV: 20,80 DH
ADSP n° 02 DMP/21/NCI

PHARMACIE
Des Dentistes
Dr. ALAMINEB
Mosquée Naouras Lot Naouras
Casablanca - 0522 29 28 59

Dr. Bouchaib NACHAT
Résidence Fatma 1, Imm 12, N° 2
Ain Chock Casablanca
Tél.: 05 22 21 25 15 - GSM.: 06 61 98 66 06

شارع القدس إقامة الفتح 1 عمارة 12 رقم 2 (أمام مقاطعة 30) عين الشق الدار البيضاء

B.d ALQODS RESIDENCE AL FATHE 1 Imm 12 N° 2 (en face Commune Urbine 30) Ain Chock Casa

Tél : 05 22 21 25 15 - Urgences : 06 61 98 66 06

E-mail : nachat-b@hotmail.fr

Dr. NACHAT Bouchaib

OPHTALMOLOGISTE

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des yeux

Ex - Ophtalmologiste au CHU Ibn Rochd
20 Août Casablanca

• Membre de la société européenne
de la chirurgie réfractive (Lasik)

• Membre de la société française
d'ophtalmologie

- Chirurgie de l'oeil : Adultes et enfants
- Explorations Oculaires
- Lasers - Lasik
- Urgences Ophtalmologiques



الدكتور بوشعيب نشاط

اخصائي في أمراض و جراحة العيون

طبيب سابق بالمستشفى الجامعي ابن رشد
20 غشت بالبيضاء

- عضو الجمعية الأوروبية لجراحة تصحيح النظر
- عضو الجمعية الفرنسية لأمراض و جراحة العيون

- جراحة العين : الكبار و الصغار
- التصوير الرقمي لشبكة العين
- المعالجة بالليزر - تصحيح النظر
- المستعجلات

ORDONNANCE

12/09/2020

Casablanca le :

BETTAH Othman

PAIRE DE LUNETTE + MONTURE

DE LOIN
AR

Oeil Droit : (-0,25) à 120°

Oeil Gauche : +1,00 (-1,00) à 176°

PERFECT VISION 2 MARS
Opticien Optométriste
8, Angle Bd 2 Mars et Victor Hugo
Mers Sultan - Casablanca

DR BOUCHAIB NACHAT
Ophtalmologiste
Résidence Fathe 1, Imm 12 N° 2
Hay Mijb Abdellah Bd. ALQods
Ain Chock - Casablanca
Tél.: 05 22 21 25 15 - GSM.: 06 61 98 66 06

شارع القدس إقامة الفتح 1 عمارة 12 رقم 2 (أمام مقاطعة 30) عين الشق الدار البيضاء
B.d ALQODS RESIDENCE AL FATHE 1 Imm 12 N° 2 (en face Commune Urbine 30) Ain Chock Casa

Tél : 05 22 21 25 15 - Urgences : 06 61 98 66 06

E-mail : nachat-b@hotmail.fr

Perfect vision 2MARS

DATE 24/09/2020
FACTURE 24092020

Nom et Prénom BETTAH OTHMAN

Désignation	Quantité	Prix TTC
Montures	1MONTURE	1000 DH
Verres	2 verres organiques antireflets	1200 DH
VL	OD (-0.25 120°)	
	OG +1.00(-1.00 176°)	
VP ADD	OD	
	OG	
TOTAL		2200 DH

ARRETE A LA PRESENTE FACTURE DE LA SOMME TTC DE :

DEUX MILLE DEUX CENT DIRHAMS PAYEE PAR CHEQUE



Perfect vision 2mars

8 ANGLE AVENUE 2MARS ET RUE VICTOR HUGO CASABLANCA

RC 297623. IF 14481668. Patente n° 34490616 . ICE 000516414000087